

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

BOISSY PHILIPPE
BOISSY STEPHANIE
LOTISSEMENT DOMAINE BERTHAUD
6 RTE DE SANDRANS
CHATILLON-SUR-CHALARONNE
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0558055563128
Déclarant 2 (C) : 0834406125357

Référence du document : 24 B8 9928219 85

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

LOTISSEMENT DOMAINE BERTHAUD
6 RTE DE SANDRANS
CHATILLON-SUR-CHALARONNE
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Numéro FIP 010 63 68 4703637789 3

Numéro d'ordre : 3

Date d'établissement : 22/05/2024

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 60 425
Nombre de parts : 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Détail des revenus				
Salaires.....	21509	39142	0	
Autres revenus imposables.....				
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	21509	39142		
Dédiction 10% ou frais réels.....	- 2151	- 3914		
Salaires, pensions, rentes nets.....	19358	35228	0	54586
Revenu brut global.....				54586
Revenu imposable.....				54586
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1035
Décote.....				- 976
Impôt avant réductions d'impôt.....				59
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3		
Montant de la réduction d'impôt.....			59	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			-	59
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2023 :				
IMPÔT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				60425
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés			
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets			
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		2				1			4.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2022.....	16394	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.